

Commentaires de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable (CanREA) en lien avec la demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions et de leur pondération pour les appels d'offres de 1 300 MW d'énergie renouvelable (A/O 2022-01) et de 1 000 MW d'énergie éolienne (A/O 2022-02)



Canadian Renewable
Energy Association

Association canadienne
de l'énergie renouvelable

À propos de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable

L'Association canadienne de l'énergie renouvelable est la voix des solutions d'énergies éolienne et solaire et de stockage d'énergie qui façonnent l'avenir énergétique du Canada. Nous nous employons à créer les conditions favorables à l'établissement d'un système énergétique moderne en mobilisant les parties prenantes et le public. Issus de divers horizons, nos membres sont parfaitement en mesure d'offrir des solutions propres, abordables, fiables, flexibles et évolutives pour combler les besoins énergétiques du Canada.

Introduction

Les membres du caucus québécois de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable (CanREA) souhaitent partager quelques commentaires en lien avec la demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions et de leur pondération pour les appels d'offres de 1 300 MW d'énergie renouvelable (A/O 2022-01) et de 1 000 MW d'énergie éolienne (A/O 2022-02).

D'emblée, CanREA souligne que cette demande contribuera à l'atteinte des objectifs de réduction de GES du Québec. Cette décision est en phase avec la vision 2050 de CanREA, qui met l'accent sur l'ampleur et la rapidité du déploiement de projets renouvelables pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et constitue un pas dans la bonne direction pour atteindre ces ambitieux objectifs. À ce chapitre, ces projets seront parties intégrantes du déploiement énergétique d'un Québec visant la carboneutralité sachant que le soumissionnaire doit s'engager pour une durée contractuelle égale ou supérieure à 20 ans et que la période de livraison s'étend jusqu'au 1^{er} décembre 2029.

L'Association canadienne de l'énergie renouvelable s'est basée sur le Décret 1451-2022 et sur le Décret 1452-2022 du 3 août 2022 pour bonifier ses commentaires sur la présente demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions et de leur pondération pour les appels d'offres de 1 300 MW d'énergie renouvelable (A/O 2022-01) et de 1 000 MW d'énergie éolienne (A/O 2022-02). De plus, nos commentaires s'inspirent des récents appels d'offres de type éolien et diverses sources renouvelables ayant été édictés au Québec. CanREA tient d'ailleurs à souligner que les récents appels d'offres au Québec ont été marqués par la qualité, la constance et la clarté de leurs processus. Nous encourageons la Régie de l'énergie à continuer de s'engager dans cette direction en s'assurant constamment de proposer des conditions de concurrence équitables pour les participants potentiels et pour les diverses sources d'énergie (dans le cas du 1 300 MW d'énergie renouvelable), tout en évitant des barrières à l'entrée non nécessaires. L'établissement de règles, de délais et de mesures précises favorisent l'optimisation des résultats des appels d'offres.

Commentaires de CanREA - 1 000 MW d'énergie éolienne et 1300 MW d'énergie renouvelable

Recommandations et commentaires

Prévisibilité

Le Québec entame sa transformation pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Pour y parvenir, nous avons grand besoin de l'apport provenant de l'énergie éolien, solaire et du stockage d'énergie ainsi que de diverses autres sources d'énergie renouvelable. Sachant que plusieurs juridictions souhaitent aussi atteindre cet objectif, il sera important que le Québec continue sur le chemin de la prévisibilité afin d'envoyer un signal fort sur la transition énergétique. L'annonce de l'appel d'offres pour un bloc de 1000 MW avec des dates opérationnelles pour 2027, 2028 et 2029 constitue un pas dans la bonne direction au niveau de la prévisibilité. De plus, l'annonce de 1300 MW apporte aussi une certaine prévisibilité. De ce fait, nous vous sensibilisons à l'importance de continuer dans cette direction sachant les besoins exponentiels à venir pour optimiser le résultat des appels d'offres qui suivront celui-ci et pour s'assurer que les infrastructures seront adéquatement prêtes à intégrer les quantités de MW à venir sur le réseau.

Cohérence dans les exigences formulées dans les appels d'offres – Période hivernale

CanREA tient à souligner l'importance de maintenir une cohérence entre les caractéristiques du produit recherché par le Distributeur et approuvées par la Régie de l'énergie et celles recherchées dans le cadre des présents appels d'offres. Dans cette perspective, il est important pour CanREA que les principes de la décision D-2021-173 rendue par la Régie de l'énergie le 23 décembre 2021 établissant l'exigence d'une contribution annuelle y incluant les 4 saisons et le retrait de l'exigence de disponibilité d'énergie durant la période hivernale soit applicables aux présents appels d'offres.

Contribution en puissance

CanREA tient à souligner l'apport de la production éolienne en puissance en période de pointe est prévisible comme le confirme un récent rapport d'évaluation de la contribution d'Hydro-Québec¹. À ce chapitre, CanREA croit qu'une réflexion doit s'enclencher dans les balises entourant l'équilibrage de manière plus large. Par ailleurs, nous encourageons aussi le Distributeur à effectuer ce type de travail pour l'énergie solaire.

¹ Hydro-Québec Distribution, Évaluation de la contribution en puissance de la production éolienne sous contrat avec Hydro-Québec Distribution, avril 2019

Contribution en énergie dans l'appel d'offres de 1 300 MW d'énergie renouvelable

Dans l'appel d'offres de 1 300 MW d'énergie renouvelable, on mentionne que la quantité totale recherchée par le biais de cet appel d'offres est de 1 300 MW de contribution en puissance à la pointe avec une contribution en énergie pouvant varier entre 7 TWh et 11,4 TWh sur une base annuelle. Sachant l'importance qu'accordent nos membres à la prévisibilité, la constance et la clarté de leurs processus, il est important pour nous de s'assurer que toutes les technologies puissent avoir l'occasion de contribuer au maximum de l'appel d'offres.

Indexation sur le prix

La conjoncture économique actuelle à l'échelle mondiale liée à l'inflation et au prix des matériaux affecte l'ensemble des industries, dont celle des énergies renouvelables. Il est donc primordial que les autorités soient conscientes que ces coûts affectent l'ensemble des types d'énergies renouvelables, dont l'éolien, le solaire et le stockage d'énergie. Par exemple, selon l'analyse de nos membres, les coûts ont augmenté en 2021 et 2022 pour des matériaux critiques inclus dans la fabrication des éoliennes, comme l'acier, l'aluminium, le cuivre, la fibre de verre et les résines. Il en résulte une augmentation des coûts pour les tours, les pales, les composantes électroniques et les fondations.

À titre d'exemple, alors que les projets éoliens terrestres sont constitués à 21% d'acier en masse, le prix de ces tôles d'acier a augmenté substantiellement en raison de plusieurs facteurs. Finalement, les tarifs de fret par conteneur, selon nos membres, ont aussi subi une forte hausse dernièrement. Le résultat net est une augmentation des frais d'expédition, ce qui aura une incidence sur le coût livré de composantes éoliennes terrestres.

Ainsi, l'industrie sera attentive au développement de la conjoncture actuelle et souhaite que les autorités poursuivent la bonne pratique liée à l'indexation dans le prochain bloc de 1000 MW et de 1300 MW. Sachant que la situation évolue rapidement, nous croyons qu'il sera important de maintenir la discussion ouverte sur ce sujet, notamment par l'évaluation de mécanisme pouvant prendre en compte le délai entre la date de livraison et le coût actuel de l'électricité.

Dans le passé, l'appel d'offres A/O 2005-03 avait inclus une perspective sur le prix de l'acier, et nous croyons qu'il est important de regarder l'ensemble des possibilités permettant, de manière efficiente, de mitiger l'impact entre la date limite de la soumission des appels d'offres et la date de livraison au niveau des coûts permettant, par la suite, une livraison des projets de façon optimale.

Commentaires de CanREA - 1 000 MW d'énergie éolienne et 1300 MW d'énergie renouvelable

Optimiser les infrastructures électriques

La récente vision 2050 de CanREA cible 5 mesures essentielles pour atteindre la carboneutralité. Parmi ces mesures se retrouve l'importance de repenser les investissements dans les infrastructures électriques et voir à réduire au minimum le coût des nouvelles infrastructures de transport et de distribution requises pour augmenter la production d'électricité. Dans cette perspective, pour réduire au minimum ces coûts, selon CanREA, il faut avant tout chercher à miser sur une utilisation plus efficace des infrastructures. C'est pourquoi CanREA souhaite que les autorités entament une réflexion qui valorise l'optimisation de ces infrastructures dans les blocs d'énergie de 1000 MW et de 1300 MW.

Projets hybrides

Les synergies entre l'éolien ou le solaire et le stockage d'énergie métamorphosent le paysage énergétique et sont un élément clé dans la gestion de la pointe. Il faut cependant s'assurer que ce choix sera valorisé dans une perspective globale, sachant que des coûts d'infrastructure pourraient être évités par la mise en service de cette technologie. Bien que la possibilité d'avoir un projet combinant une ressource de production admissible avec du stockage d'énergie existe, nous constatons une dichotomie entre l'intérêt pour le Distributeur d'équilibrer, stabiliser et optimiser son réseau alors qu'il y a peu d'incitatifs à encourager le déploiement de cette technologie dans l'appel d'offres de 1300 MW. Pour ce faire, CanREA invite la Régie de l'énergie à entamer une réflexion entourant l'importance de favoriser la notion de valeur actualisée nette d'un projet. Dans la vision 2050 de CanREA, nous mentionnons l'importance de déployer le stockage d'énergie dans le bouquet énergétique, mais il importe d'y établir une valeur économique sachant que cette technologie procure de la stabilité et de la sécurité du réseau tout en optimisant la demande de pointe. Cette perspective est en partie prise en compte dans le processus actuel, mais gagnerait à être bonifiée.

Information accrue - Cartographie des infrastructures

Dans la même lignée que le point précédent, l'avantage des projets éoliens et solaires sont qu'ils sont fiables, flexibles et peuvent s'implanter à différentes échelles à plusieurs endroits sur le territoire du Québec, permettant de répondre aux besoins énergétiques du Québec. Dans cette perspective, CanREA invite aussi les autorités à promouvoir l'information liée au réseau actuel et futur afin que les promoteurs puissent anticiper les zones propices à l'établissement de nouveaux projets. À l'heure actuelle, nous constatons un manque d'information reliée aux infrastructures actuelles et futures qui n'est pas optimale pour le déploiement des MW sur le territoire. Il convient de mettre l'accent sur une cartographie claire avec des mises à jour constantes qui permettra à l'industrie la mise en service de projets renouvelables maximisant le réseau actuel et futur.

Commentaires de CanREA - 1 000 MW d'énergie éolienne et 1300 MW d'énergie renouvelable

Profils de livraison et les modalités de programmation

De plus, dans l'analyse des coûts globaux d'approvisionnement à l'étape 3, le Distributeur mentionne que les évaluations de combinaisons prennent en compte les profils de livraison et les modalités de programmation des différents projets. CanREA croit qu'il est pertinent de partager davantage d'information sur les attentes du Distributeur à cet égard.

Pondération négative dans la grille de sélection et pondération du bloc de 1000 MW et de 1300 MW

L'industrie souhaite souligner l'ajustement de la nouvelle grille de pondération qui enlève la pondération négative dans la plupart de ses grilles alors que CanREA souhaitait que les autorités revisitent l'aspect de la pondération négative dans ses prochaines grilles de pondération. Pour nos membres, les autorités devraient orienter leur analyse sur une pondération de 100 points en valorisant, par l'entremise des points octroyés, les priorités qu'elles souhaitent faire transparaître pour la sélection des meilleurs projets. Il est également important d'assurer constamment des conditions de concurrence équitables pour les participants potentiels, afin d'optimiser le résultat global de l'appel d'offres.

L'importance des distinctions entre les types d'énergie – 1300 MW d'énergie renouvelable

Le succès d'une nouvelle installation renouvelable dépend en grande partie du site choisi. Les éléments d'intérêt du site (monts, vallées, végétation, faune, bâtiments et infrastructure en place, etc.) sont étudiés à l'aide d'outils de calcul sophistiqués, tandis que des experts cherchent à optimiser, par exemple, la disposition des panneaux solaires ou des éoliennes qui capturera le maximum d'énergie. De plus, le promoteur analyse toutes les conséquences éventuelles de son projet sur l'environnement, y compris la faune, la biodiversité végétale et les caractéristiques du patrimoine naturel, et veille dans sa planification à éviter ou à réduire ces conséquences. À cet effet, nous croyons qu'il est toujours important de prendre en considération dans les appels d'offres contenant diverses sources d'énergie renouvelable, les différentes réalités qui peuvent différer par types d'énergie. Cela permet donc de bien définir les exigences propres à chaque type d'énergies afin d'optimiser le processus global. De plus, sachant l'intention du gouvernement, par décret, de favoriser l'industrie de l'énergie renouvelable, il est aussi important que l'ensemble des critères du processus d'appel d'offres de 1300 MW permettent un déploiement entier de tous les types d'énergie.

Commentaires de CanREA - 1 000 MW d'énergie éolienne et 1300 MW d'énergie renouvelable

Milieus d'accueil

L'une des forces des projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire et de stockage d'énergie, c'est qu'ils sont répartis sur un grand territoire, ce qui améliore la résilience du réseau et rapproche bien souvent la production d'électricité de son lieu de consommation. De ce fait, il y a de bonnes raisons qui font que plusieurs collectivités partout au Québec ont bien accueilli les projets de nos membres.

L'une de ces raisons provient du fait que les projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire et de stockage d'énergie contribuent de plusieurs manières à l'économie du Québec en favorisant la diversification économique, un objectif de premier plan pour plusieurs collectivités. Les projets engendrent aussi des activités de construction et de développement, ainsi que des occasions d'emplois, d'approvisionnement et d'autres retombées pendant leur exploitation.

De plus, ces projets d'énergie renouvelable génèrent de nouveaux revenus sous forme d'impôt foncier pour les municipalités et de paiements de location pour les propriétaires de terrains et d'immeubles. Ils permettent aussi la participation au capital. C'est dans cette perspective que CanREA et ses membres reconnaissent et comprennent qu'il faut mobiliser les municipalités, les peuples autochtones et les divers intervenants concernés, dès qu'un projet est proposé et tout au long de celui-ci.

Ainsi, CanREA souhaite réitérer l'importance d'inclure dans la grille de pondération, une flexibilité dans la participation du milieu local qui inclut les municipalités et les peuples autochtones pour le 1000 MW.

Bien que nous comprenions l'exigence d'avoir une résolution du milieu local appuyant le projet, nous souhaitons tout de même comprendre l'inclusion du mot inconditionnel dans la demande du Distributeur et de la portée de ce mot ainsi que son impact. Nous croyons qu'une résolution du milieu local appuyant le projet est une terminologie adéquate.

Contenu régional

Les membres de CanREA croient qu'une réflexion doit s'enclencher afin d'optimiser et de simplifier la perspective et la comptabilisation du contenu régional, tout en s'assurant que cela n'impactera pas les priorités du gouvernement en termes de contenu québécois. Sachant que de plus en plus de régions administratives veulent être parties prenantes du développement de projets d'énergie renouvelable aux quatre coins du Québec, il y a lieu d'entamer une discussion sur les critères sous-jacents à ce contenu régional. De ce fait, dans une perspective court terme suivant une réflexion plus approfondie sur le sujet, CanREA souligne l'importance d'ajouter plus de flexibilité à la comptabilisation du contenu régional en intégrant la notion de région administrative dans le critère si les autorités le jugent à propos.

Comptabilisation du contenu régional

L'industrie est surprise que dans des appels d'offres antérieurs, il ait été proposé qu'aucune marge bénéficiaire pour les dépenses éoliennes ne soit comptabilisée, sachant que cela fait partie intégrante d'un prix. L'industrie mentionne que cela constitue une information sensible à partager pour les entreprises et que cela constitue un précédent pour l'industrie. Nous encourageons les autorités à toujours inclure des critères de pondération simples d'application et qui respectent la nature commerciale des entités impliquées directement ou indirectement dans le bloc d'énergie de 1000 MW.

Participation aux appels d'offres de projets déjà en service

L'industrie mentionne à nouveau qu'afin de favoriser l'innovation, l'appel d'offres devrait garantir une compétition équitable entre de nouveaux projets et ceux qui sont déjà en service.

Ainsi, si des mégawatts étaient attribués à un ou à des projets en rééquipement, la puissance équivalente du projet déjà en service devrait être ajoutée pour la sélection de nouveaux projets dans le cadre de l'appel d'offres. Seule la puissance additionnelle ajoutée à des projets déjà en service, ou la puissance générée par de nouveaux projets, devraient être comptabilisées.

Conclusion

Le Québec entame sa transformation pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et le projet de règlement sur un bloc de 1 000 MW d'énergie éolienne et de 1300 MW d'énergie renouvelable constitue un pas dans la bonne direction pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de GES. Pour atteindre la carboneutralité, il sera de plus en plus important d'intégrer les projets de blocs de MW additionnels dans une perspective plus large, en repensant les investissements dans les infrastructures électriques, et en réduisant au minimum le coût des nouvelles infrastructures de transport et de distribution requises pour augmenter la production d'électricité. De plus, il faudra, selon CanREA, entamer une réflexion plus large sur le cadre réglementaire pour permettre l'expansion du réseau au plus bas coût possible, tout en construisant des projets de MW additionnels de manière prévisible et constante pour optimiser les résultats des prochains appels d'offres. Pour y parvenir, nous sommes convaincus que les propositions de ce document permettront de bonifier l'analyse de la Régie de l'énergie du Québec entourant la demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions et de leur pondération pour les appels d'offres de 1 300 MW d'énergie renouvelable (A/O 2022-01) et de 1 000 MW d'énergie éolienne (A/O 2022-02). Notre priorité à l'égard de nos commentaires liés à cet exercice est de mettre l'accent sur un processus clair et constant avec des règles, des délais et des mesures précises qui favorisent l'optimisation des résultats des appels d'offres.